

Le règlement général sur la protection des données (RGPD)

Les données collectées dans les dossiers inscriptions/réinscriptions ont pour finalité la gestion des inscriptions/réinscriptions et la facturation des cours. Elles servent également à l'établissement du dossier pédagogique des élèves.

Le traitement ainsi constitué est nécessaire à une mission d'intérêt public dont est investi le Conservatoire et les Écoles de Musique.

Les données personnelles collectées sont destinées aux enseignants ainsi qu'au personnel administratif du Conservatoire et des Écoles de Musique. Elles sont également enregistrées dans le logiciel Imuse de la société SAIGA. Les dossiers sont conservés 10 ans.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur vos données ainsi que d'un droit à la limitation du traitement de ces mêmes données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez saisir les services du Conservatoire ou des Écoles de Musique en adressant un mail à conservatoire.hduparc@agglo-ttp.fr ou ecolesdemusique@agglo-ttp.fr ou son délégué à la protection des données.

(dpd@cdg65.fr). Si après nous avoir contacté vous estimez que vos droits "informatiques et libertés" n'ont pas été respectés, vous pouvez déposer une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).